

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2014

1. Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DESMONS

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2013

Adopté à l'unanimité.

3. Rythmes scolaires : Proposition de courrier réponse suite aux propositions de plannings envoyés par le Directeur Académique.

Adopté à la majorité / Vote contre du groupe Vie à Waziers.

4. Avenant CEJ

Adopté à l'unanimité.

5. Commission d'Appel d'Offres : attribution du marché « assurance du personnel », à CNP SOFAXIS

Adopté à l'unanimité

6. Liste électorale : copie – tarifs

Adopté à l'unanimité

7. Convention avec l'association IDEES

Adopté à la majorité/ Abstention du groupe Vie à Waziers.

8. Prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux dans le cadre d'une action de formation

Adopté à l'unanimité

9. Programme Régional de Lutte contre l'Obésité 2014 – 2018

Il est proposé de prendre acte de ce Programme et de son plan d'actions avec les remarques suivantes : si tout cela est parfaitement louable et nécessaire, on ne trouve aucune proposition de financement des actions. Au contraire, l'action Acti-Fruity n'est plus financée par la CPAM et la commune l'a repris à son compte pour environ 2000 €. Par ailleurs, il serait nécessaire de donner beaucoup plus de moyens à la médecine scolaire au lieu de quasiment la supprimer.

Adopté à l'unanimité

10. Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, le maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De passer un contrat avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS pour la mise en service de plusieurs aires de jeux, pour un montant de 409.00 € HT
- De passer un contrat d'entretien normalisé avec la Société DEVOS DESPRETS pour les équipements frigorifiques, meules et chambres froides pour un montant annuel de 471.18 € HT soit 563.53 €
- De reconduire le contrat « Dommages aux Biens Incendie Divers » avec la Compagnie GROUPAMA , pour un montant de 19 444.77 € TTC en 2014.

- De reconduire le contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Culturel Georges Prêtre avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 568.40 € HT pour une durée de un an à compter
- De passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la pris é en charge, par un archiviste, d'une maintenance sur nos archives en 2014. Le coût est de 3132 € TTC.

Consultations et marchés publics :

2013-033 : marché pour le nettoyage des fils d'eau de la commune de Waziers
Après analyses, le marché a été attribué à la société THEYS pour un montant de 14 700 € HT soit 16 170 € TTC.

2013-035 : Marché pour la fourniture et la livraison de fournitures de bureau, de matériels pédagogiques, consommables et d'enveloppes.
Les lots 1 et 4 ont été attribués à Office Dépôt.
Le lot 2 à la Papeterie La Victoire
Le lot 3 à Office Xpress

2013-036 : Marché pour la fourniture et le contrôle annuel des équipements de sécurité incendie de la ville de Waziers
Le marché a été attribué à la société Pro Incendie.

2013-037 : contrat de location d'un fourgon de 12 tonnes hayon pour une année, pour les besoins du Service Transports.

Contrat conclu avec la société Fraikin aux conditions suivantes :

- Location une journée : 151.30 € HT
- Prix au km : 0.204 €